

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 18 octobre 2018 à 20 heures

Monsieur le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN, Michel MEYER et Margone BIRSINGER.

MM Sophie GOEPFERT, Serge GAISSER, Fabien WEIDER, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAEFER, Françoise BECK, Juliette SCHULTZ et Caroline DIETWILER.

Absents excusés : Mme Renée OTT

Absent non excusé :

Procurations : Mme OTT à M. ESTERMANN

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2018
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Examen des dossiers déposés
 - 3.2 Projet de numérotation - AFUA "des Cerisiers"
4. Affaires générales
 - 4.1 Demande de subvention - placette du Dorfhisle
 - 4.2 Enseignement de l'allemand aux écoles
 - 4.3 Personnel communal - Prime de fin d'année
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2018 :

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

M. MEYER rapporte la commission de mutualisation, qui présente des formations pour le personnel administratif des communes au niveau de l'informatique, un recensement du matériel informatique dans l'optique de prêt de matériel a aussi été évoqué.

M. WEIDER expose aux élus la dernière réunion du Syndicat d'Eau, les affaires courantes sont traitées, de plus une partie de la conduite d'eau entre la rue des Vignes et la rue des Cerisiers sera prise en charge par le syndicat.

M. RICHERDT, explique aux élus la commission infrastructure et patrimoine qui traite notamment des pistes cyclables, de gros problèmes de personnel sont à l'origine de retards sur certains chantiers, dont celui entre Michelbach-le-Bas et Blotzheim.

M. ESTERMANN a assisté à une réunion sur les coulées de boues et les solutions pour y remédier, notamment les discussions avec la chambre d'agriculture et les agriculteurs pour éviter les cultures drainantes aux abords des villages.

Il évoque également le point presse sur l'échangeur de Bartenheim, les travaux sont réalisés dans les délais, aucun retard n'est à prévoir, de plus une piste cyclable reliant Bartenheim à Rosenau sera prévue dans les prochains mois.

Il expose les discussions de la dernière commission environnement ou un rapport est fait aux membres suite à l'audit des déchèteries de l'agglomération. La situation évoluera au moment où la nouvelle déchèterie entre Hésingue et Blotzheim ouvrira, prévue pour 2020.

3. Urbanisme :

3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint Michel MEYER, présente les demandes déposées récemment :

- Déclaration préalable pour panneaux photovoltaïques – M. Didier SAUTTER – 10, rue de l'Altenbach,
- Déclaration préalable pour un abri de jardin – M. Philippe LHUILIER – 4, rue des Vignes,
- Déclaration préalable pour modification de fenêtre – M. Walter ISLER – 3, rue du Lilas,
- Déclaration préalable pour un garage – M. Christian BISEL – 20, rue du Lilas.

3.2 Projet de numérotation – AFUA « des Cerisiers »

M. Michel MEYER, rappelle aux élus que les travaux de viabilisation de l'AFUA « des Cerisiers » sont en cours d'achèvement et qu'il y a lieu d'attribuer un nom à la nouvelle rue ainsi créée. La proposition évoquée est « rue des Cerisiers ». Il s'agit également d'approuver le projet de numérotation des habitations ci-joint. (Consultable en mairie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND NOTE** du projet et émet un avis favorable à la numérotation proposée.
- **VALIDE** la proposition de nom de rue, comme suit, « rue des Cerisiers ».

4 Affaires générales

4.1 Demande de subvention – placette du Dorfhisle

Placette du Dorfhisle.

La commune a étudié la possibilité de réaliser la réfection de la placette du Dorfhisle, les travaux consistent en un réaménagement de la placette et un ravalement de façade du bâtiment.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental, par le biais de notre conseiller M. Max DELMOND.

Le Conseil Municipal, avec 14 favorables et 1 abstention :

- **APPROUVE** les plans de financement qui se présentent ainsi :
 - < Coût placette : 28 752,00 € HT,
 - < Coût ravalement : 11 850,21 € HT,
 - TOTAL : 40 602,21 € HT,
 - < Subvention sollicitée : 15 000,00 €,
 - < Autofinancement : Reste à charge.
- **AUTORISE** M le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental,
- **PREVOIT** un démarrage des travaux premier semestre 2019.

4.2 Enseignement de l'allemand aux écoles

Mme BIRSINGER rappelle au conseil qu'il est nécessaire de voter la prise en charge par la commune des traitements versés à l'enseignante, intervenante externe, en charge des cours d'allemand donnés dans les écoles pour l'année scolaire 2018-2019.

Elle propose de fixer le traitement à 15,- €/heure net pour une durée à définir avec les enseignantes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et :

- **FIXE** le taux de rémunération horaire à la somme de 15,- € net,
- **AUTORISE** M le Maire à établir le contrat de travail entre la commune et l'intervenant(e),
- **PREVOIT** les fonds nécessaires aux budgets.

4.3 Personnel communal – Prime de fin d'année

(M Blanck quitte la salle de séance au moment du débat et du vote de ce point.)

M le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal.

Il précise que depuis l'exercice 1980, les agents communaux de MICHELBACH LE BAS bénéficient d'un complément de rémunération à la fin de l'année.

Sur proposition de M le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une prime de fin d'année au personnel communal,
- **FIXE** l'enveloppe à répartir à la somme de 5 400,- euros,
- **AUTORISE** M le Maire à procéder à la répartition de l'enveloppe à l'ensemble du personnel rémunéré par la commune au courant de l'année 2018,
- **CHARGE** M le Maire de mandater les fonds, ceux-ci étant disponibles au budget de l'exercice en cours.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N°542, AFUA « rue des Cerisiers », d'une superficie de 588 m².

6. Divers

M. le Maire, évoque la modification du PLU et lance le débat sur le nombre de place de stationnement. Les élus après discussions décident d'appliquer la même réglementation dans toutes les zones urbaines (UA – UB – AU) le nombres

de places de stationnement requises est de 3, hors garage dont une en accès direct depuis la rue. Les votes sont répartis comme suit :

- 3 places hors garage dont 1 en accès direct : 9
- 4 places hors garage dont 2 en accès direct : 5
- Abstention : 1

M. SCHICKLIN rappelle la cérémonie du 10 novembre à Ranspach-le-Bas pour le 11 novembre, l'ensemble des élus est invité à y participer. Il évoque également la fête du vendredi 23 novembre 2018 à 20h, salle du père Muller, à Michelbach-le-Bas pour l'ensemble de la population du village qui récompense les donateurs de sang et les maisons fleuries.

Mme Sylvie GOEPFERT évoque différents événements pour les prochains jours, le Dorfhisle rendez-vous, la coupure d'eau du 23 octobre 2018, l'élagage de la rue de Blotzheim semaine 43, et la réunion entre les élus et les associations. Pour ceux qui souhaiteraient intervenir dans le bulletin annuel de la commune, ils sont d'ores et déjà invités à envoyer leurs projets d'articles.

Mme Sophie GOEPFERT rapporte le déroulement de la dernière collecte de sang, 48 personnes se sont présentées, une forte progression depuis la dernière collecte. A savoir qu'une collecte a été retirée à Michelbach-le-Bas faute de donateurs. La communication, autour de l'évènement, a fonctionné et les élus sont motivés à faire encore mieux lors de la prochaine collecte.

M. MEYER précise que les feux comportementaux sont en place et fonctionnent depuis peu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.